

Journals

No. 99

Thursday, October 27, 2016

10:00 a.m.

Journaux

N^o 99

Le jeudi 27 octobre 2016

10 heures

The Acting Clerk informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Whereupon, Mr. Stanton (Simcoe North), Deputy Speaker and Chair of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to subsection 43(1) of the Parliament of Canada Act.

PRAYER

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That, at the conclusion of today's debate on the opposition motion in the name of the Member for Timmins—James Bay, all questions necessary to dispose of the motion be deemed put and a recorded division deemed requested and deferred until Tuesday, November 1, 2016, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mrs. McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo), one concerning health care services (No. 421-00825);

— by Mr. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford), one concerning the protection of the environment (No. 421-00826).

BUSINESS OF SUPPLY

The Order was read for the consideration of the Business of Supply.

Mr. Angus (Timmins—James Bay), seconded by Ms. Jolibois (Desnethé—Missinippi—Churchill River), moved, — That the House call on the government to comply with the historic ruling of the Canadian Human Rights Tribunal ordering the end of discrimination against First Nations children, including by:

Le Greffier par intérim informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M. Stanton (Simcoe-Nord), Vice-président et président des comités pléniers, assume la présidence, conformément au paragraphe 43(1) de la Loi sur le Parlement du Canada.

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Qu'à la conclusion du débat d'aujourd'hui sur la motion de l'opposition au nom du député de Timmins—Baie James, toute question nécessaire pour disposer de la motion soit réputée mise aux voix et qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 1^{er} novembre 2016, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M^{me} McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo), une au sujet des services de santé (n^o 421-00825);

— par M. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford), une au sujet de la protection de l'environnement (n^o 421-00826).

TRAVAUX DES SUBSIDES

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

M. Angus (Timmins—Baie James), appuyé par M^{me} Jolibois (Desnethé—Missinippi—Churchill River), propose, — Que la Chambre demande au gouvernement de respecter la décision historique du Tribunal canadien des droits de la personne, qui ordonne la fin de la discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations, y compris en :

(a) immediately investing an additional \$155 million in new funding for the delivery of child welfare that has been identified as the shortfall this year alone, and establishing a funding plan for future years that will end the systemic shortfalls in First Nations child welfare;

(b) implementing the full definition of Jordan's Principle as outlined in a resolution passed by the House on December 12, 2007;

(c) fully complying with all orders made by the Canadian Human Rights Tribunal and committing to stop fighting Indigenous families in court who are seeking access to services covered by the federal government; and

(d) making public all pertinent documents related to the overhaul of child welfare and the implementation of Jordan's Principle.

Debate arose thereon.

a) investissant immédiatement des fonds supplémentaires de 155 millions de dollars dans des mesures de bien-être pour les enfants, qui constituent le manque à gagner pour cette année seulement, et en établissant un plan de financement pour les années à venir afin de mettre un terme aux manques à gagner systémiques pour les services de bien-être aux enfants des Premières Nations;

b) appliquant intégralement le principe de Jordan selon les termes d'une résolution adoptée par la Chambre le 12 décembre 2007;

c) respectant intégralement toutes les ordonnances prises par le Tribunal canadien des droits de la personne et en s'engageant à cesser de contester devant les tribunaux les demandes de familles autochtones qui cherchent à obtenir accès à des services assurés par le gouvernement fédéral;

d) publiant tous les documents pertinents sur le remaniement des services pour le bien-être des enfants et la mise en œuvre du principe de Jordan.

Il s'élève un débat.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

BUSINESS OF SUPPLY

The House resumed consideration of the motion of Mr. Angus (Timmins—James Bay), seconded by Ms. Jolibois (Desnethé—Missinippi—Churchill River), in relation to the Business of Supply.

The debate continued.

At 5:15 p.m., pursuant to Standing Order 81(16), the Deputy Speaker interrupted the proceedings.

Pursuant to Order made earlier today, the question was deemed put on the motion and the recorded division was deemed requested and deferred until Tuesday, November 1, 2016, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:17 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame), seconded by Mr. Graham (Laurentides—Labelle), — That Bill S-208, An Act respecting National Seal Products Day, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Fisheries and Oceans.

The debate continued.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

TRAVAUX DES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Angus (Timmins—Baie James), appuyé par M^{me} Jolibois (Desnethé—Missinippi—Churchill River), relative aux travaux des subsides.

Le débat se poursuit.

À 17 h 15, conformément à l'article 81(16) du Règlement, le Vice-président interrompt les délibérations.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée mise aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mardi 1^{er} novembre 2016, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 17, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame), appuyé par M. Graham (Laurentides—Labelle), — Que le projet de loi S-208, Loi instituant la Journée nationale des produits du phoque, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des pêches et des océans.

Le débat se poursuit.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 93(1), the recorded division was deferred until Wednesday, November 2, 2016, immediately before the time provided for Private Members' Business.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:09 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 6:38 p.m., the Deputy Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24 (1).

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 93(1) du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 2 novembre 2016, juste avant la période prévue pour les Affaires émanant des députés.

DÉBAT D'AJOURNEMENT

À 18 h 9, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 18 h 38, le Vice-président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24 (1) du Règlement.